Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Littoral Parc : propositions pour un plan de mobilité de site

Un projet de plan de mobilité de site a été présenté aux entreprises de Littoral Parc (Allaman, Aubonne, Etoy, St-Prex). Pour répondre aux besoins de mobilité des quelque 2500 employé-e-s du pôle (4300 en 2012), il propose quatre axes d'action: encourager le covoiturage, améliorer l'offre en transports publics, faciliter la mobilité douce et revoir les règles de stationnement. C'est une des mesures pour améliorer la gestion du trafic dans le secteur.

En février 2009, l'Etat, l'association Littoral Parc et les entreprises du pôle décidaient de mettre en place ensemble un plan de mobilité de site et mandataient un bureau spécialisé. Le but était d'améliorer l'organisation et la gestion de tous les types de déplacements induits par les activités du secteur (clients, employés, livraisons, etc.).

Aujourd'hui, Littoral Parc compte environ 2500 emplois dans des commerces et des entreprises tertiaires. Le fort développement prévu dans le secteur est (Etoy-St-Prex) va faire passer ce chiffre à 4300 emplois en 2012. Le plan de mobilité du site propose, en priorité, de développer des solutions pour les employé-e-s. Aujourd'hui, 71% d'entre eux vont au travail en voiture, 21% en transports publics, 5% en covoiturage et 3% à pied ou vélo. L'objectif est de réduire l'usage des modes motorisés, afin que 54% des employé(e)s aient recours à la voiture, 30% aux transports publics, 10% au covoiturage et 6% aux modes doux.

Pour atteindre l'objectif de transfert modal, l'étude du plan de mobilité a montré que diverses actions peuvent être mises en place impliquant tous les partenaires (Canton, communes, entreprises de transports, entreprises de Littoral Parc). Il s'agit, par exemple, d'améliorer la desserte ferroviaire des gares d'Allaman et d'Etoy, de créer une navette d'entreprise entre la gare d'Allaman et le secteur d'Etoy, de réserver des places de stationnement pour les « covoitureurs », d'aménager des cheminements pour piétons et vélos, ou d'introduire des critères de stationnement. Une première mesure est effective depuis le début de l'année: une plate-forme web pour le covoiturage.

Les entreprises se réuniront prochainement en vue de créer une association chargée de mettre en oeuvre les actions de leur compétence. Des mesures touchant la

clientèle des commerces seront élaborées dans un second temps (par exemple, livraison gratuite pour la clientèle se déplaçant en transports publics).

Ce projet est une des mesures visant à optimiser la gestion de l'accessibilité au secteur Littoral Parc; il s'inscrit dans la démarche de collaboration entre les communes et l'Etat de Vaud. A l'échelle cantonale, c'est le premier plan de mobilité de site, une mesure préconisée, entre autres, par le Plan directeur cantonal.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mars 2010

Michel Roulet, syndic d'Etoy, président du Comité de gestion de Littoral Parc, 078 814 98 78 - DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01